



SYNDICAT *F.O* DU PERSONNEL DE PLAINE COMMUNE
Immeuble LE MONDIAL – 1^{er} étage
21, avenue Jules Rimet – 93200 Saint-Denis
Tél. 01 55 93 56 15 / 06 26 47 72 85
Fax. 01 55 93 58 43

PG 079 2010

PLAINE COMMUNE
IMMEUBLE LE MONDIAL
21, AVENUE JULES RIMET - 93200 SAINT-DENIS

A l'attention de Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine Commune

Objet : Préavis d'arrêt de travail.

Monsieur le Président,

Les agents du service Propreté de l'Unité Territoriale de Saint-Denis sont très en colère.
En effet, ces agents dénoncent leurs conditions de travail :

<< L'Ambiance et les pressions

- *Le non respect de la Direction et de la Hiérarchie envers les agents.*
- *Les convocations non officielles.*
- *Le Harcèlement moral répétitif sur les agents.*
- *L'Organisation du travail modifiée du jour au lendemain sans concertation avec le personnel.*
- *Les Sanctions radicales pour des petits problèmes.*
- *L'Acharnement sous les ordres de M.GAREL, Directeur, sur l'évaluation de certains agents pour non respect de la Hiérarchie alors que ces mêmes agents n'ont jamais eu de rapport ni de blâme pour ces mêmes motifs, exemple : M.SAVOURET Ludovic. Aucune prise de responsabilité et de devoir des responsables d'équipes (maîtrise et agents relais) lors d'incidents majeurs, exemple : accident de balayeuse sur le stade de France avec M.BLOT où les secours n'ont pas été appelés et où l'agent n'a pas été mis en sécurité en le retirant de son poste.*
- *La mise en place d'agents relais, par mode de « copinage », qui n'ont aucune expérience et qui n'ont aucune formation de management, ils sont justes là pour casser de l'agent.*
- *Le refus de M.GAREL de discuter avec ses agents ou de les recevoir et voire même user d'intimidation, de pression ou de chantage lorsque ceux-ci remontent des informations ou des faits graves concernant l'encadrement.*
- *Les agents relais qui font des évènementiels fictifs voir des dimanches fictifs sous la couverture d'un agent de maîtrise tout en prenant une place vacante pour un agent qui se serait porté volontaire.*

.../...

- *La non sécurité des agents qui justifient ou qui avertissent leur responsable d'équipe d'un grave souci de santé (temporaire) qui nécessite un aménagement de poste de travail.
Au retour d'une maladie ou d'un accident de travail, la direction nous interdit pour les manifestations du type événementiel, qui est à l'origine au volontariat de l'agent, (le volontariat est le fait d'être volontaire, c'est-à-dire d'agir sans contrainte et de sa propre volonté), d'effectuer ses heures supplémentaires pendant 3 semaines à compter du jour de reprise du travail.*
- *Les pauses pendant les évènements du stade de France dans la rue du mondial qui se font dans le froid ou la pluie dehors pendant plus de 2h.
Le personnel n'a pas les 11h de repos obligatoire entre chaque prise de poste.*

En période de grand froid

*Une très grande partie du personnel n'est pas encore équipé de tenue d'hiver.
Le travail et le temps de pause ne sont pas aménagés pour pouvoir travailler dans des conditions décentes pendant cette période, voire même à punir des gens isolés dans différents secteurs de la ville avec des tâches de plus en plus poussées à effectuer.*

Notes de service sur les agents d'astreintes (technique ou salage) ne devant pas dépasser 30 mn de temps de parcours entre le domicile et le lieu de travail qui est non respecté dans toutes les villes de plaine commune, exemple : Stains, Villetaneuse, équipe mutualisée mais appliqué à Saint-Denis à la tête de l'agent. >>

C'est pourquoi, afin de faire entendre leurs revendications, **conformément aux textes en vigueur, notre syndicat appelle ces agents à un arrêt de travail de 24h, le Lundi 13 Décembre prochain au Centre Technique Municipal de Saint-Denis**, et vous demande d'être reçu avec les personnels concernés.

Par ailleurs, conformément à votre lettre **du 4 mars 2009**, nous avons bien noté que les agents grévistes auront la possibilité de décompter leur journée de grève sur des jours de congé à la place d'une retenue sur salaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Saint-Denis, le Lundi 6 Décembre 2010
Philippe Girard, secrétaire général

SYNDICAT FORCE OUVRIERE
PLAINE COMMUNE
0155935615 0626477285

Copie à la Direction des Ressources Humaines et Organisation.